



**NEW BRUNSWICK
REGULATION 2002-73**

under the

**HIGHWAY ACT
(O.C. 2002-328)**

Filed September 11, 2002

1 *Schedule A of New Brunswick Regulation 94-101 under the Highway Act is repealed and the attached Schedule A is substituted.*

**SCHEDULE A
YORK COUNTY
PART I - Route 2
Division A**

Route 2 - Meductic to Lower Shogomoc

1 All that portion of Route 2 from the boundary between Carleton County and York County to the point that is 4.380 kilometres west of Allandale Road located in Canterbury Parish, York County, designated as a **level IV** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of Route 2 and the boundary between Carleton County and York County; thence in an easterly direction along the centre line of Route 2 for a distance of approximately 12.065 kilometres to the point that is 4.380 kilometres west of the intersection of the centre lines of the travelled por-

**RÈGLEMENT DU
NOUVEAU-BRUNSWICK 2002-73**

établi en vertu de la

**LOI SUR LA VOIRIE
(D.C. 2002-328)**

Déposé le 11 septembre 2002

1 *L'Annexe A du Règlement du Nouveau-Brunswick 94-101 établi en vertu de la Loi sur la voirie est abrogée et remplacée par l'Annexe A ci-jointe.*

**ANNEXE A
COMTÉ DE YORK
PARTIE I - Route 2
Division A**

Route 2 - De Meductic à Lower Shogomoc

1 Toute la partie de la Route 2, à partir de la limite séparant les comtés de Carleton et de York jusqu'au point situé à 4,380 kilomètres à l'ouest du chemin Allandale, située dans la paroisse de Canterbury, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau IV** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 2 et de la limite séparant les comtés de Carleton et de York; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 2 sur une distance approximative de 12,065 kilomètres jusqu'au point situé à 4,380 kilomètres à l'ouest de l'inter-

tions of Route 2 and Allandale Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division B

Route 2 - Lower Shogomoc to Pokiok

2 All that portion of Route 2 from the point that is 4.380 kilometres west of Allandale Road to the point that is 2.5 kilometres east of Allandale Road located in Canterbury Parish and Dumfries Parish, York County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 2 that is 4.380 kilometres west of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 2 and Allandale Road; thence in an easterly direction along the centre line of Route 2 for a distance of 6.880 kilometres to the point that is 2.5 kilometres east of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 2 and Allandale Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Allandale Road

3 All that portion of Allandale Road located in Dumfries Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Allandale Road and Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Allandale Road for a distance of 200 metres.

section des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 2 et du chemin Allandale, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division B

Route 2 - De Lower Shogomoc à Pokiok

2 Toute la partie de la Route 2 à partir du point situé à 4,380 kilomètres à l'ouest du chemin Allandale jusqu'au point situé à 2,5 kilomètres à l'est du chemin Allandale, située dans les paroisses de Canterbury et de Dumfries, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 2 situé à 4,380 kilomètres à l'ouest de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 2 et du chemin Allandale; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 2 sur une distance de 6,880 kilomètres jusqu'à un point situé à 2,5 kilomètres à l'est de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 2 et du chemin Allandale, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Chemin Allandale

3 Toute la partie du chemin Allandale située dans la paroisse de Dumfries, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Allandale et de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du chemin Allandale sur une distance de 200 mètres.

Division C

Route 2 - Pokiok to Prince William

4 All that portion of Route 2 from the point that is 2.5 kilometres east of Allandale Road to Prince William Road located in Dumfries Parish and Prince William Parish, York County, designated as a **level IV** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 2 that is 2.5 kilometres east of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 2 and Allandale Road; thence in an easterly direction along the centre line of Route 2 for a distance of approximately 26.446 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 2 and Prince William Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division D

Route 2 - Prince William to Prince William/ Kingsclear Parish Line

5 All that portion of Route 2 from Prince William Road to the boundary between Prince William Parish and Kingsclear Parish, located in Prince William Parish, York County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 2 and Prince William Road; thence in an easterly direction along the centre line of Route 2 for a distance of approximately 4.959 kilometres to the boundary between Prince William Parish and Kingsclear Parish, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and

Division C

Route 2 - De Pokiok à Prince William

4 Toute la partie de la Route 2, à partir du point situé à 2,5 kilomètres à l'est du chemin Allandale jusqu'au chemin Prince William, située dans les paroisses de Dumfries et de Prince William, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau IV** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 2 situé à 2,5 kilomètres à l'est de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 2 et du chemin Allandale; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 2 sur une distance approximative de 26,446 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 2 et du chemin Prince William, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division D

Route 2 - De Prince William jusqu'à la limite séparant les paroisses de Prince William et de Kingsclear

5 Toute la partie de la Route 2, à partir du chemin Prince William jusqu'à la limite séparant les paroisses de Prince William et de Kingsclear, située dans la paroisse de Prince William, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 2 et du chemin Prince William; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 2 sur une distance approximative de 4,959 kilomètres jusqu'à la limite séparant les paroisses de Prince William et de Kingsclear, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretel-

off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 635

6 All that portion of Route 635 located in Prince William Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 635 and the centre of the grade separation for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Route 635 for a distance of approximately 150 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 635 and N. McLean Road.

Prince William Road

7 All that portion of Prince William Road located in Prince William Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Prince William Road and the centre of the grade separation for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Prince William Road for a distance of 140 metres.

Division E

Route 2 - Prince William/Kingsclear Parish Line to York/Sunbury County Line.

8 All that portion of Route 2 from the boundary between Prince William Parish and Kingsclear Parish to York County and Sunbury County line, located in the Parish of Kingsclear, York County designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

les de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Route 635

6 Toute la partie de la Route 635 située dans la paroisse de Prince William, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 635 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 635 sur une distance approximative de 150 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 635 et du chemin N. McLean.

Chemin Prince William

7 Toute la partie du chemin Prince William située dans la paroisse de Prince William, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Prince William et du centre de la séparation de niveaux de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Prince William sur une distance de 140 mètres.

Division E

Route 2 - De la limite séparant les paroisses de Prince William et de Kingsclear jusqu'à la limite séparant les comtés de York et de Sunbury

8 Toute la partie de la Route 2, à partir de la limite séparant les paroisses de Prince William et de Kingsclear jusqu'à la limite séparant les comtés de York et de Sunbury, située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et étant plus précisément délimitée comme suit :

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 2 that is approximately 4.959 kilometres east of the travelled portion of Prince William Road, being on the boundary between Prince William Parish and Kingsclear Parish; thence in an easterly direction along the centre line of Route 2 for a distance of approximately 34.813 kilometres to the boundary between York County and Sunbury County, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 3

9 All that portion of Route 3 located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 3 and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Route 3 for a distance of 230 metres.

Route 102

10 All that portion of Route 102 located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 102 and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Route 102 for a distance of 380 metres.

Mazerolle Settlement Road

11 All those portions of Mazerolle Settlement Road located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 2, situé à environ 4,959 kilomètres à l'est de la partie servant à la circulation du chemin Prince William, étant la limite séparant les paroisses de Prince William et de Kingsclear; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 2 sur une distance approximative de 34,813 kilomètres jusqu'à la limite séparant les comtés de York et de Sunbury, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Route 3

9 Toute la partie de la Route 3 située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 3 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 3 sur une distance de 230 mètres.

Route 102

10 Toute la partie de la Route 102 située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 102 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 102 sur une distance de 380 mètres.

Chemin Mazerolle Settlement

11 Toutes les parties du chemin Mazerolle Settlement situées dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Mazerolle Settlement Road and the centre of the median for Route 2; thence in an easterly direction along the centre line of Mazerolle Settlement Road for a distance of 210 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Mazerolle Settlement Road and the centre of the median for Route 2; thence in a westerly direction along the centre line of Mazerolle Settlement Road for a distance of 205 metres.

PART II - Route 7

Route 7 - Vanier Highway in Fredericton

12 All that portion of Route 7 from the Route 8 interchange to the boundary between York County and Sunbury County located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 7 and the centre of the grade separation for Route 8; thence in a southerly direction along the centre line of Route 7 for a distance of approximately 6.645 kilometres to the boundary between York County and Sunbury County, including the connection to Route 101 (Regent Street) and all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Kimble Drive

13 All those portions of Kimble Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Mazerolle Settlement et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Mazerolle Settlement sur une distance de 210 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Mazerolle Settlement et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Mazerolle Settlement sur une distance de 205 mètres.

PARTIE II - Route 7

Route 7 - Route Vanier, à Fredericton

12 Toute la partie de la Route 7, à partir de l'échangeur de la Route 8 jusqu'à la limite séparant les comtés de York et de Sunbury, située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 7 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 8; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 7 sur une distance approximative de 6,645 kilomètres jusqu'à la limite séparant les comtés de York et de Sunbury, y compris les voies de raccordement à la Route 101 (rue Regent) et tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Promenade Kimble

13 Toutes les parties de la promenade Kimble situées dans The City of Fredericton, comté de York, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Kimble Drive and the centre of the grade separation for Route 7; thence in a northerly direction along the centre line of Kimble Drive for a distance of 300 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Kimble Drive and the centre of the grade separation for Route 7; thence in a southerly direction along the centre line of Kimble Drive for a distance of approximately 295 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Kimble Drive and Alison Boulevard.

Vanier Industrial Drive

14 All that portion of Vanier Industrial Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Vanier Industrial Drive and Route 7; thence in a northerly direction along the centre line of Vanier Industrial Drive for a distance of approximately 2.435 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Vanier Industrial Drive and Route 102.

PART III - Route 8

Division A

Route 8 - Fredericton

15 All that portion of Route 8 from the Route 2 intersection west of The City of Fredericton to a point east of the Route 8 grade separation, located in The City of Fredericton, York County designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la promenade Kimble et du centre de la séparation de niveaux de la Route 7; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la promenade Kimble sur une distance de 300 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la promenade Kimble et du centre de la séparation de niveaux de la Route 7; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la promenade Kimble sur une distance approximative de 295 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Kimble et du boulevard Alison.

Promenade Vanier Industrial

14 Toute la partie de la promenade Vanier Industrial située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Vanier Industrial et de la Route 7; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la promenade Vanier Industrial sur une distance approximative de 2,435 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Vanier Industrial et de la Route 102.

PARTIE III - Route 8

Division A

Route 8 - Fredericton

15 Toute la partie de la Route 8, à partir de l'intersection de la Route 2 à l'ouest de The City of Fredericton jusqu'à un point situé à l'est de la séparation de niveaux de la Route 8, située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portions of Route 8 and Route 2; thence in an easterly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 11.076 kilometres to the point that is 505 metres east of the centre of the grade separation for Route 8 north of the Princess Margaret Bridge, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 640 - Hanwell Road

16 All that portion of Route 640 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 640 and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Route 640 for a distance of 270 metres.

Prospect Street

17 All that portion of Prospect Street located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point that is 131 metres west of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 640 and Prospect Street; thence in a westerly direction along the centre line of Prospect Street for a distance of 150 metres.

Route 101

18 All that portion of Route 101 located in The City of Fredericton, York County, designated

Partant du point d'intersection de la ligne centrale des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la Route 2; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 11,076 kilomètres jusqu'à un point situé à 505 mètres à l'est du centre de la séparation de niveaux de cette route, au nord du pont Princess Margaret, y compris tous les échangeurs, existants ou futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Route 640 - Chemin Hanwell

16 Toute la partie de la Route 640 située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 640 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 640 sur une distance de 270 mètres.

Rue Prospect

17 Toute la partie de la rue Prospect située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant d'un point situé à 131 mètres à l'ouest de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 640 et de la rue Prospect; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la rue Prospect sur une distance de 150 mètres.

Route 101

18 Toute la partie de la Route 101 située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée

as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 101 and Prospect Street; thence in a southerly direction along the centre line of Route 101 for a distance of approximately 3.886 kilometres to the boundary between The City of Fredericton and New Maryland, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Arnold Drive

19 All that portion of Arnold Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Arnold Drive and Regent Street (Route 101); thence in a westerly and northerly direction along the centre line of Arnold Drive for its entire length.

Route 8 - Devon Bypass

20 All that portion of Route 8 from the Route 105 interchange to Route 10 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 8 and the centre of the grade separation for Route 8; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 2.16 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 10, including all existing and future interchange or at

comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 101 et de la rue Prospect; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 101 sur une distance approximative de 3,886 kilomètres jusqu'à la limite séparant The City of Fredericton et New Maryland, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Promenade Arnold

19 Toute la partie de la promenade Arnold située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Arnold et de la rue Regent (Route 101); de là, en direction ouest et nord le long de la ligne centrale de la promenade Arnold sur toute sa longueur.

Route 8 - Voie de détournement de Devon

20 Toute la partie de la Route 8, à partir de l'échangeur de la Route 105 jusqu'à la Route 10, située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 8 et du centre de la séparation de niveaux de cette route; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 2,16 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la Route 10, y

grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 10

21 All that portion of Route 10 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 10 and Route 8; thence in a northerly direction along the centre line of Route 10 for a distance of 200 metres.

Greenwood Drive

22 All that portion of Greenwood Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Greenwood Drive and Route 8; thence in a southerly direction along the centre line of Greenwood Drive for a distance of 200 metres.

Division B

Route 8 - Marysville Bypass

23 All that portion of Route 8 from Route 10 to Bridge Street located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 8 and Route 10; thence in a northerly direction along the centre line of Route 8 for a distance of approximately 3.512 kilometres to the intersection of the centre

compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Route 10

21 Toute la partie de la Route 10 située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 10 et de la Route 8; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 10 sur une distance de 200 mètres.

Promenade Greenwood

22 Toute la partie de la promenade Greenwood située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Greenwood et de la Route 8; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la promenade Greenwood sur une distance de 200 mètres.

Division B

Route 8 - Voie de détournement de Marysville

23 Toute la partie de la Route 8, à partir de la Route 10 jusqu'à la rue Bridge, située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la Route 10; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 8 sur une distance approximative de 3,512 kilomètres

lines of the travelled portions of Route 8 and Bridge Street, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 8 - Bridge Street

24 All that portion of Bridge Street, located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Bridge Street and Marysville Bypass; thence in a westerly direction along the centre line of Bridge Street for a distance of 200 metres.

PART IV - Route 102

Route 102 - Mactaquac Interchange

25 All that portion of Route 102 at the Mactaquac interchange located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 102 and Veysey Road (east); thence in a westerly direction along the centre line of Route 102 for a distance of 620 metres, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Mactaquac Road

26 All that portion of Mactaquac Road located in Kingsclear Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 8 et de la rue Bridge, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Route 8 - Rue Bridge

24 Toute la partie de la rue Bridge, située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue Bridge et de la voie de détournement de Marysville; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la rue Bridge, sur une distance de 200 mètres.

PARTIE IV - Route 102

Route 102 - Échangeur de Mactaquac

25 Toute la partie de la Route 102, à l'échangeur de Mactaquac, située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 102 et du chemin Veysey (est); de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 102 sur une distance de 620 mètres, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Chemin Mactaquac

26 Toute la partie du chemin Mactaquac située dans la paroisse de Kingsclear, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Mactaquac Road and the centre of the grade separation for Route 102; thence in a northerly direction along the centre line of Mactaquac Road for a distance of approximately 228 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Mactaquac Road and French Village Road.

PART V - Route 105

Division A

Route 105 - Ring Road

27 All that portion of Route 105 from Maple Street to Claudie Road located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 105 and Maple Street; thence in a northerly direction along the centre line of Route 105 for a distance of approximately 6.661 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 105 and Claudie Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Westmorland Street Bridge

28 All that portion of the Westmorland Street Bridge, and approaches, from Maple Street to Queen Street located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Westmorland Street Bridge, and approaches, and Maple Street; thence in a southerly direction along the centre line of Westmorland Street Bridge, and ap-

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Mactaquac et du centre de la séparation de niveaux de la Route 102; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Mactaquac sur une distance approximative de 228 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Mactaquac et du chemin French Village.

PARTIE V - Route 105

Division A

Route 105 - Chemin Ring

27 Toute la partie de la Route 105, à partir de la rue Maple jusqu'au chemin Claudie, située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 105 et de la rue Maple; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 105 sur une distance approximative de 6,661 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 105 et du chemin Claudie, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Pont de la rue Westmorland

28 Toute la partie du pont de la rue Westmorland, et ses voies d'accès, à partir de la rue Maple jusqu'à la rue Queen, située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du pont de la rue Westmorland, et ses voies d'accès, et de la rue Maple; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du pont de la rue Westmorland, et

proaches, for a distance of approximately 1.55 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Westmorland Street Bridge, and approaches, and Queen Street, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Devonshire Drive

29 All that portion of Devonshire Drive from Main Street to Bowlen Street located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Devonshire Drive and Main Street; thence in an easterly direction along the centre line of Devonshire Drive for a distance of approximately 1.104 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Devonshire Drive and Bowlen Street.

Route 102 - Saint Annes Point Drive

30 All that portion of Saint Annes Point Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the eastern intersection of the centre lines of the travelled portions of Saint Annes Point Drive and Queen Street; thence in a westerly direction along the centre line of Saint Annes Point Drive for a distance of approximately 1.325 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Smythe Street and King Street.

ses voies d'accès, sur une distance approximative de 1,55 kilomètre jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du pont de la rue Westmorland, et ses voies d'accès, et de la rue Queen, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Promenade Devonshire

29 Toute la partie de la promenade Devonshire, à partir de la rue Main jusqu'à la rue Bowlen, située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Devonshire et de la rue Main; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la promenade Devonshire sur une distance approximative de 1,104 kilomètre jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Devonshire et de la rue Bowlen.

Route 102 - Promenade Saint Annes Point

30 Toute la partie de la promenade Saint Annes Point située dans The City of Fredericton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection le plus à l'est des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Saint Annes Point et de la rue Queen; de là, en direction ouest le long de ligne centrale de la promenade Saint Annes Point sur une distance approximative de 1,325 kilomètre jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue Smythe et de la rue King.

Maple Street

31 All those portions of Maple Street located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Maple Street and Route 105; thence in a westerly direction along the centre line of Maple Street for a distance of 200 metres, and

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Maple Street and Route 105; thence in an easterly direction along the centre line of Maple Street for a distance of 200 metres.

Brookside Drive

32 All those portions of Brookside Drive located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Brookside Drive and Route 105; thence in a northerly direction along the centre line of Brookside Drive for a distance of 200 metres, and

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Brookside Drive and Route 105; thence in a southerly direction along the centre line of Brookside Drive for a distance of 200 metres.

Route 620 - Royal Road

33 All those portions of Route 620 located in The City of Fredericton, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Rue Maple

31 Toutes les parties de la rue Maple situées dans The City of Fredericton, comté de York, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue Maple et de la Route 105; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la rue Maple sur une distance de 200 mètres, et

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue Maple et de la Route 105; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la rue Maple, sur une distance de 200 mètres.

Promenade Brookside

32 Toutes les parties de la promenade Brookside situées dans The City of Fredericton, comté de York, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Brookside et de la Route 105; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la promenade Brookside sur une distance de 200 mètres, et

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la promenade Brookside et de la Route 105; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la promenade Brookside sur une distance de 200 mètres.

Route 620 - Chemin Royal

33 Toutes les parties de la Route 620 situées dans The City of Fredericton, comté de York, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 620 and the centre of the grade separation for Route 105; thence in a northerly direction along the centre line of Route 620 for a distance of 135 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 620 and the centre of the grade separation for Route 105; thence in a southerly direction along the centre line of Route 620 for a distance of 125 metres.

Division B

Route 105 - Nackawic Bypass

34 All that portion of Route 105 from Otis Drive to the point that is 2.35 kilometres south of Otis Drive located in Southampton Parish, York County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 105 and Otis Drive; thence in a southerly direction along the centre line of Route 105 for a distance of 2.35 kilometres, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 620 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 105; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 620 sur une distance de 135 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 620 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 105; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 620 sur une distance de 125 mètres.

Division B

Route 105 - Voie de détournement de Nackawic

34 Toute la partie de la Route 105, à partir de la promenade Otis jusqu'au point situé à 2,35 kilomètres au sud de la promenade Otis, située dans la paroisse de Southampton, comté de York, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 105 et de la promenade Otis; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 105 sur une distance de 2,35 kilomètres, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.